

Séance du lundi 09 octobre 2023

Délibération N° DE_054_2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	21	32
Date de la convocation : 02/10/2023		
Pour	Contre	Abstention
32	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf octobre deux mille vingt-trois, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des associations RIEUTORT-DE-RANDON), sous la présidence de Francis SAINT-LEGER.

Présents : Jean-Louis ALLE, Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Elise BOUQUET, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, José MARTINEZ, Jean-Paul MEYNIER, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, André THEROND, Julien TUFFERY

Représentés : Franck BACHELARD représenté par Maxime ATGER, Bruno DURAND représenté par Eric ROUX, Guy GALTIER représenté par Pierre-Emile SYLVAIN, Jacqueline LIZZANA représentée par Céline DELMAS, Patrice MONTEIL représenté par Joseph BEAUFILS, Gilles PASCAL représenté par Alain RAYNALDY, Christian PASCON représenté par Francis SAINT-LEGER, Patrice SAINT-LEGER représenté par Gisèle GERBAL, Murielle TEISSEDRE représentée par Jean-Louis ALLE, Cécile VIGNOBOUL représentée par Didier BRUNEL, Didier VIGOUROUX représenté par Serge ROMIEU

Absents et Excusés : Louis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER suppléé par Elise BOUQUET, Claire HELARY, Aurélie MALAVAL suppléée par Arnaud GIBELIN, Didier MATHIEU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Francis GIBERT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : LOTISSEMENT LACHAMP - VENTE DU LOT N°6

Monsieur le Président expose à l'assemblée que Monsieur Philippe JAFFUEL se porte acquéreur du Lot N° 6 situé sur le lotissement intercommunal "Lou pasturaget" de Lachamp-Ribennes correspondant à la parcelle section C n° 826, propriété de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

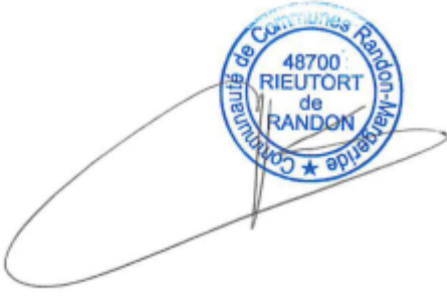
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

- **De vendre** à Monsieur JPhilippe JAFFUEL le Lot N°6 du lotissement "Lou Pasturaget" situé sur la commune de LACHAMP-RIBENNES, d'une contenance de 894 m² pour un montant de 16 986 € HT (19,00 € HT/m²).
- **D'appliquer** un montant de TVA calculé sur la marge d'un montant de 2 503,20 € soit un prix de vente de 19 489,20 € TTC
- Que la Communauté de Communes Randon-Margeride sera représentée pour cette vente par Monsieur Francis SAINT-LEGER, Président ou par son représentant.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Francis SAINT-LEGER
Président de séance

Francis GIBERT
Secrétaire de séance



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

PREFECTURE DE LA LOZERE
Date de reception de l'AR: 10/10/2023
048-200069102-DE_054_2023-DE

DE_054_2023